



AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 137-2021- MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO DE
RÉSOLUTION 167-2010-CONCERNANT LES MESURES POUR FAVORISER
LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement numéro 137-2021 lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Le projet de règlement concerne les mesures pour favoriser les entreprises québécoises.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 10 août 2021 à 20 h, au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest.

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 14^e jour du mois de juillet 2021.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, directrice générale de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mercredi 14 juillet 2021.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 14^e jour du mois de juillet 2021.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière